

BOURBOURG SCTT

Tennis de Table



TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE HOMOLOGATION :13006



REGLEMENT

La section tennis de table de BOURBOURG organise le samedi 02 novembre
son tournoi régional homologué sous le N° 13006

à la salle Jean Jaurès Rue de Cassel 59630 BOURBOURG

Ce tournoi se déroulera sur 16 tables de compétition.

Le pointage des joueurs commencera 30 minutes avant le début des compétitions.

Le forfait du joueur sera prononcé 10 min après le premier appel.

Tennis de Table



Règlement



Article 1 : Cadre général

Les épreuves se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T. en vigueur sur 16 tables. Les balles utilisées seront de couleur orange (artengo ***). Le juge-arbitre exigera la présentation de la licence de la saison en cours et d'un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de tennis de table en compétition si la mention "certificat médical présenté" ne figure pas sur la licence. Tout joueur qui ne peut pas prouver, selon les modalités établies par la Fédération, qu'il est en possession d'une licence en cours de validité ne sera pas autorisé à participer.

Article 2 : Tableaux, séries, jours, heures et dotations.

	Séries	Inscription	horaire	Récompenses	
				vainqueur	finaliste
A	- de 9 ans mixte	5 euros	samedi	Equipement textile Artengo + sac + 2 revêtements (1, 8 mm) Artengo 950	SAC Artengo
B	- de 11 ans mixte	5 euros	samedi	Equipement textile Artengo + sac + 2 revêtements (2 mm) Artengo 950	SAC Artengo
C	- de 13 ans mixte	5 euros	samedi	MP3 Apple	SAC Artengo
D	- de 15 ans mixte	5 euros	samedi	Vélo	SAC Artengo
E	- de 18 ans mixte	5 euros	samedi	Tablette numérique	SAC + Serviette ARTENGO
F	- 15 ans féminine	5 euros	samedi	Carte cadeau décathlon 30€	Carte cadeau décathlon 15€
G	Vétéran	5 euros	samedi	Carte cadeau décathlon 60€	Carte cadeau décathlon 30€
H	Promotionnelle - de 15 ans	Gratuit	samedi	Raquette Artengo 950	SAC Artengo
I	Open	4 euros	samedi	Carte cadeau décathlon 50€	Carte cadeau décathlon 30€
J	Equipe	6 euros par équipe	samedi	Panier dégustation Panier friandises	3 cartes décathlon 20 €



Article 3 : Déroulement sportif (A voir).

Le nombre maximum d'inscrits dans les tableaux 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 est de 24 joueurs, soit 8 poules de 3 joueurs.

Les poules seront constituées selon la méthode du "serpent". Le premier et deuxième de chaque poule seront placés dans un tableau à élimination directe selon un tirage au sort international qui sera effectué à la table d'arbitrage dès la fin des premières poules de chaque tableau.

Le nombre maximum d'inscrits dans la série 9 "OPEN est de 64 joueurs et se jouera dans un tableau à élimination directe.

La série 10 par équipe doit être composée d'un jeune (-de 18 ans), d'un sénior et d'un vétéran ; les joueurs s'affronteront par catégorie et les trois parties seront disputées.

Article 4 : Conditions de participation

Ne peut participer au tournoi tout joueur devant disputer une compétition officielle ce même jour figurant au calendrier fédéral.

Article 5 : Inscriptions

Des joueurs de haut-niveau investis aujourd'hui dans l'encadrement de jeunes joueurs seront invités afin de promouvoir le tournoi.

L'inscription à une série s'élève à 5 euros. Les joueurs sont limités à 3 séries + la série par équipe par jour.

Les inscriptions se feront UNIQUEMENT par mail avec accusé de réception. Merci de nous prévenir en cas de désistement.

Le règlement se fera sur place.

Les inscriptions pourront se faire jusqu'au mercredi 28 octobre 2013.

Article 6 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol pouvant survenir pendant le déroulement du tournoi ainsi que pour les accidents qui ne seraient pas liés au fait de la participation à la compétition.

Article 7 : Juges Arbitres

Le déroulement sportif du tournoi est placé sous la responsabilité Monsieur LIBIER Claude habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il sera assisté par (pas encore défini) pour la saisie dans SPID.

Article 8

Tout engagement vaut implicitement l'acceptation de l'ensemble des articles du présent règlement.